

## Endigage de la dernière partie de la Baie ouest de Menton ?

Il est curieux que la municipalité remette cette question à l'ordre du jour alors que le programme de mesures du Plan d'Action pour le Milieu Marin, sous-région marine Méditerranée occidentale qui a été adopté le 8 avril 2016 par arrêté inter-préfectoral pointe en rouge l'artificialisation du littoral à l'est de Nice comme constituant une pression majeure sur le milieu marin. Ce Plan rappelle qu'il faut éviter la destruction des habitats des petits fonds et limiter l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de basse mer à 20m de profondeur. Il devra être décliné en un chapitre individualisé du SCOT valant schéma de mise en valeur de la mer. Se lancer dans une telle entreprise à six mois de l'adoption du SCOT, c'est se projeter à coup sûr dans l'illégalité.



## Travaux de notre stagiaire sur le vallon de Saint-Roman

Katarzyna Dziedzic, étudiante en master 2 de droit du littoral et de l'environnement à Nice Sophia Antipolis, a effectué avec brio son stage de fin d'études à l'ASPONA. Tous ses travaux portant notamment sur la ZAC du vallon de Saint-Roman à Roquebrune-Cap-Martin sont disponibles à l'adresse suivante (<http://aspona.org/stagiaire/index.htm>)

## Vista La Cigale : un chantier de rénovation à risques

L'analyse de l'ASPONA sur les risques que le projet de rénovation fait peser sur les habitants et l'environnement a été largement reprise dans les colonnes de Monaco Hebdo (<http://www.monacohebdo.mc/19557-vista-palace-devient-vista-la-cigale>).



Nom .....

Prénom .....

Je présente ma candidature au conseil d'administration de l'ASPONA ( à envoyer avant le 27 janvier 2017).

Je souhaite aider l'association dans le domaine suivant : .....

Date et signature .....

A renvoyer à la boîte postale ou par mail



## Bulletin d'adhésion ou de don à l'association pour 2017

Toute personne souhaitant soutenir l'action de l'ASPONA peut faire un don au profit de notre association (partiellement déductible sur l'impôt sur le revenu)



# ASPONA

Association agréée pour la sauvegarde de la défense de la nature et de l'environnement de Menton, Roquebrune Cap Martin et environs créée en 1972.

*Bulletin d'adhésion ou de renouvellement à nous adresser à :*

ASPONA BP 17 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Mail : [info@aspona.org](mailto:info@aspona.org)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Tel. : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20 € pour étudiants et chômeurs)

Date et signature : \_\_\_\_\_